



COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIER(E) EN SOINS GENERAUX DE
CLASSE NORMALE

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc Procuration
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne Procuration
PONTET Anthony Procuration
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René Absent
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte Procuration
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24 jusqu'à la question n° 08 puis 25
Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 08 puis 09
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Qu'afin de maintenir un fonctionnement optimal et d'assurer une continuité au sein du service petite enfance, il est nécessaire de recruter un infirmier(e) en soins généraux de classe normale.

Compte tenu qu'aucun poste d'infirmier(e) n'est vacant sur le tableau des effectifs du personnel communal, il y a lieu en conséquence de créer un poste d'infirmier(e) en soins généraux de classe normale, à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De créer un poste d'infirmier(e) en soins généraux de classe normale.

ARTICLE 2 : Que les crédits correspondants ont été inscrits au budget de l'exercice 2016.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

13 DEC. 2016

AFFICHÉE LE : 13 DEC. 2016

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

13 DEC. 2016